



Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est souhaitable que chacun s'implique dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, commissions ...)

REGLEMENT INTERIEUR U.S.I. BADMINTON

1) Objet

Le règlement intérieur complète les statuts de l'U.S.I. BADMINTON. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation et distribué en début de saison avec la fiche d'inscription et le livret d'accueil.

L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

2) Cotisations et inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive dont les dates sont définies à chaque assemblée générale. L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant notamment : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en loisir ou en compétition (ou fiche médicale spécifique pour les personnes de plus de 40 ans, ou questionnaire certifiant votre aptitude), une fiche d'adhésion (spécifique au club : état civil, autorisation de droit à l'image, autorisation parentale pour les licenciés de moins de 18 ans, l'acceptation et l'engagement total du règlement intérieur), la demande de licence à la FFBaD (nouvelle licence ou renouvellement).

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Une personne (licencié FFBaD autre club) peut être autorisée à jouer de façon régulière après étude par le bureau de sa demande d'adhésion. Après accord, la personne devra s'acquitter d'une cotisation correspondant à la part club.

3) Assurance

La responsabilité du club est dérogée dans le cas d'un accident résultant de l'inobservation du règlement intérieur.

Il est conseillé à chaque adhérent de vérifier notamment, si son contrat d'assurance couvre les dommages corporels en cas d'accident.

4) Période d'essai – Invités

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation du responsable de la salle présent pendant la séance. **Deux séances sont accordées.** (La fiche d'inscription du club sera à compléter et à remettre au responsable de la salle à la 1^{ère} séance d'essai). Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, (licencié FFBaD autre club) lorsque l'affluence le permet et seulement lors des séances jeu libre ainsi qu'en dehors des réceptions de rencontres interclubs. Pour ce faire, il doit obtenir au préalable l'accord explicite du Président ou d'un membre du bureau en cas d'absence de ce dernier. Cette demande doit être nécessairement effectuée quelques jours avant la date de l'invitation. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour « l'adhérent hôte » de l'en informer.

Pendant les séances d'essai et la venue d'un invité, le club décline toute responsabilité. Tout incident sera à déclarer auprès de l'assurance personnelle de l'essayant ou de l'invité.

5) Créneaux – Occupation des terrains

Le club est ouvert aux joueurs loisirs comme aux compétiteurs.

Les jours et heures de séance sont déterminés à chaque assemblée générale et seront reportés dans le livret d'accueil.

En cas de forte affluence pendant un créneau, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un match, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer. De même il ne sera pas autorisé d'occuper un terrain pour jouer en simple.

Les créneaux sont fixés jusqu'à 22 h 30 (dérogation spéciale pour les interclubs : 23 h 30 maximum). Merci de bien vouloir en tenir compte lors du démarrage de votre dernier match, afin de ne pas déborder sur l'horaire.

Le responsable de la salle se réserve le droit de fermer plus tôt si le nombre de joueurs restant est réduit à l'occupation d'un terrain.

6) Infrastructures et matériels

La pratique du Badminton se déroule dans les structures municipales. En cas de dégradation la responsabilité incombera à la personne impliquée, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur.

Le joueur compétiteur doit obligatoirement respecter la tenue imposée par la FFBD (information à consulter sur le tableau du club).

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt est possible en dépannage et lors des séances d'essai.

Les volants sont fournis par le club pendant les créneaux d'entraînements adultes et jeunes ainsi que lors des rencontres de championnats interclubs. Les volants plumes sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs. Le club pourra fournir des volants à prix préférentiel (tarification établie en assemblée générale). Afin de bénéficier de ce tarif avantageux l'adhérent s'engage à apporter son aide lors des manifestations organisées par le club (aide à l'organisation d'un tournoi : apport alimentaire aux buvettes, et aide à la préparation de la salle et/ou rangement de la salle lors d'un tournoi, participation à une commission ...)

Lors des séances, tous les adhérents doivent contribuer au montage et démontage des terrains, filets et poteaux. Les volants usés ou tout autre déchet (tube, bouteilles etc...) sont à jeter dans la poubelle.

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie au responsable de la salle qui transmettra au Président pour signalement aux services concernés.

7) Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est interdit de fumer dans la salle.

8) Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires.

9) Communication

Vous pourrez retrouver diverses informations sur le site (Quomodo) du club : USI BADMINTON ainsi que sur la page Facebook. Un tableau est également consultable pendant les séances.

10) Ecole Française de Badminton – Section jeunes

10.1) Responsabilité

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

10.2) Comportement

Le club n'est pas une halte-garderie, les jeunes viennent apprendre et jouer au badminton. L'échauffement devra être suivi sérieusement pour éviter les blessures. En cas d'absence, merci de prévenir le responsable concerné par téléphone.

Afin de confirmer l'acquisition de la pratique du badminton, le joueur s'engage à participer aux différents tournois proposés (6 par an environ, dont un à Issoire).

Les joueurs devront respecter leur camarade de jeux ainsi que les responsables.

Les téléphones portables, ou tout autre appareil non utile à la pratique du badminton, sont interdits pendant l'entraînement.

Le responsable des entraînements décidera des mesures à prendre en cas de non-respect.

11) Commissions

Sur proposition du bureau, des commissions seront mises en place (ou non) chaque nouvelle saison. Les membres du club pourront être sollicités afin de participer au bon déroulement de(s) l'activité(s).

- Commission animation a pour but : d'organiser des évènements sportifs ou extra sportifs à l'ensemble des licenciés (section jeunes et section adultes).
- Commission communication a pour but : de vous informer de tous les évènements du club via les sites internet et facebook. De faire un relais des activités auprès de la presse locale.
- Commission Sponsor/Partenaire a pour but : de trouver des partenaires locaux ou des mécènes qui permettront le développement du club.

12) Comportement sportif

12.1) Etat d'esprit

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire.

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive sans remboursement de la cotisation.

12.2) Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

13) Manquements et sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (temporairement puis définitivement) et sans remboursement de la cotisation après délibération du bureau.